SUPPLÉMENT

NOUVELLES - CONCOURS - EXPOSITIONS

CHRONIQUE

LES ARTISTES DÉCORATEURS ET LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Depuis leur constitution, il y a quatre ans, en Société indépendante et depuis le succès rapide et croissant de leur Salon annuel, les artistes décorateurs ont pris plus clairement conscience de leur unité morale, de la force de leur association, et au-delà même des cadres d'une Société nécessairement limitée, des intérêts de leur corporation en général. En matière d'exposition, il reste maintenant aux décorateurs, en prenant le mot au sens large, en dehors de toute considération de groupe ou d'association particulière, une conquête à faire sans plus tarder : obtenir, à la Société des Artistes Français, une revision et un règlement équitable de leur statut, la reconnaissance de leur majorité, la participation au droit commun au sein d'une Société qui reste par la tradition, par le nombre, par la popularité, la plus considérable et la plus puissante des grandes associations artistiques du pays.

Une telle réforme n'est pas seulement juste, elle est nécessaire : elle répond à une situation de fait, à l'importance artistique et numérique que les artistes décorateurs ont prise au salon des Artistes Français depuis quinze ans. La question est mûre — tout le monde en a le sentiment — et on l'a agitée à la dernière Assemblée générale de la Société des Artistes Français. Voici le moment de la remettre en lumière et de rappeler aux intéressés qu'ils ont à prendre leur cause en mains.

En admettant les artistes décorateurs pour la première fois à son Salon, il y a dix-sept ans, la Société des Artistes Français ne les recevait qu'avec condescendance et avec réserve, non pas en égaux, mais en subordonnés et en sujets, avec un règlement d'exception: elle entr'ouvrait la porte de service de la maison, et elle tolérait leur présence à condition de leur dicter sa loi. Le nom même du groupe nouveau, sous-section d'art décoratif, marquait cette subordination.

La sous-section d'art décoratif, aujourd'hui, est toujours régie par le règlement archaïque de 1895, et elle reste toujours soumise, au sein de la Société, à une sujétion totale. En face du groupe correspondant de la Société Nationale, qui a, en tout, pour sa propre administration et pour sa part aux affaires de la Société, exactement le même statut que les autres sections, peinture, sculpture, dessin, gravure, architecture, elle conserve la condition anormale et humiliante d'un enfant en tutelle, d'un incapable civilement pourvu d'un conseil judiciaire, d'un métèque qui ne participe ni aux affaires, ni au droit de la cité où il habite.

S'agit-il de son règlement d'exposition? Au jury qui décide de l'admission des œuvres d'art décoratif au Salon des Artistes Français, seuls, les décorateurs n'ont point de part. Il comprend quatre peintres et quatre sculp-

teurs, autant de graveurs et d'architectes.

Un article complémentaire qui prêterait à rire, avec son ironie involontaire, ajoute que le comité de la Société peut leur adjoindre deux membres pris parmi les hors-concours de la sous-section. Le même jury dispense à la sous-section la part de récompenses qui lui est assignée. Cette part, du reste, si l'on fait état du système démodé de palmarès conservé par la Société des Artistes Français, est ce qu'il y a de plus équitable dans le statut de la sous-section des décorateurs: huit médailles contre quarante aux peintres, vingt-six aux sculpteurs et médailleurs, quatorze aux graveurs et douze aux architectes.

On achèvera de goûter pleinement le paradoxe dérisoire de ce règlement si l'on remarque que ce jury lui-même est nommé par un comité à la formation duquel les décorateurs ne peuvent participer ni comme électeurs ni comme élus. S'agit-il en effet, exposition à part, de la condition de la sous-section au sein de la Société en général? Les statuts, restés sans retouche depuis 1883, ignorent les décorateurs purement et simplement. Tolérés dans l'exposition où ils sont tenus en lisière sous le contrôle d'artistes étrangers à leur corporation, et qui semblent appelés par définition à juger de choses de leur incompétence, ils sont nuls et non avenus dans l'administration de la Société, dans ses élections, ses comités, son Assemblée. On appréciera les effets absurdes de cette espèce d'incapacité politique et civile des décorateurs au sein d'une Société où ils appartiennent pourtant en fait, si l'on prend le cas d'un artiste considérable. Un des créateurs les plus originaux de l'art de ce temps, un exposant de la réputation de M. Lalique, s'il s'agit des affaires générales de la Société, s'y voit refuser, en vertu de ce règlement saugrenu, les droits élémentaires que possède le dernier des exposants de l'une quelconque des quatre sections. Il n'est pas admis dans la Société à la table des grandes personnes, mais confiné dans la nursery! S'agit-il, d'autre part, de sa participation aux affaires spéciales des décorateurs? Il n'est point porté au jury par le choix des décorateurs; il n'y est introduit que par le bon plaisir d'un comité où les décorateurs n'ont point de part,

à la façon d'un extra, d'un surnuméraire, d'une petite-main de plus, et il y a moins de droits, à la rigueur, que le Tartempion le plus insignifiant et le plus obscur parmi les hors-concours de la peinture ou de la sculpture.

Médiocre, insuffisante et incommode, la présentation même des œuvres des exposants décorateurs au Salon des Artistes Français accuse les inconvénients de cette condition précaire et subalterne. Un petit nombre de privilégiés, éparpillés, à la peinture, dans des salles de passage, y trouvent isolément asile, ou bien sont placés en exergue et en montre au carrefour du palier principal. Le reste forme un bazar hétéroclite sur le promenoir du long balcon désert. On voit assez qu'ils ne sont pas chez eux. Un compartiment et une installation définis et stables auraient dû depuis longtemps remplacer ce provisoire de camp volant.

Quel est le remède? M. Boisseau, statuaire, dans un article récent, voulait rendre à l'art décoratif le droit commun en en répartisant les diverses techniques, d'une manière nécessairement assez arbitraire, entre les cinq sections existantes de peinture, dessin, gravure, architecture et sculpture. Il rappelait que des œuvres d'art décoratif ont été admises autrefois, sans dispositions spéciales, aux expositions de l'ancienne Académie Royale de Peinture et de Sculpture, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution, — il s'agissait de modèles créés par des académiciens ou des agréés — puis après la dissolution de l'Académie, au nouveau Salon, de 1791 à 1814.

La liste des noms et des œuvres qu'il cite, d'après les anciens livrets, Girardon, Bouchardon, Coustou fils, Slodtz, Falconnet, Caffieri, Pajou, Clodion, Monot, Lecomte, Houdon, Julien, Moitte, Foucou, Beauvalet, etc., avec des vases, des candélabres, des torchères, des modèles de cheminée de jardinière, de pendule, etc. — est fort intéressante — et elle prouve que l'art décoratif, dans les Salons de l'Ancien Régime, n'était pas sous une loi d'exception, qu'il participait au droit commun. Mais, cela dit, c'est une pure chimère et une espèce de sophisme rétrospectif que de chercher à résoudre la question posée par le singulier procédé qu'imagine M. Boisseau.

Pour rétablir la sous-section d'art décoratif dans une condition normale et équitable le meilleur moyen serait-il vraiment de commencer par la dissoudre, en répartissant ses membres épars dans des sections étrangères pour les y associer d'une manière forcée et incongrue? Il est à peine besoin de signaler les multiples inconvénients qu'offrirait cet expédient rétrograde et impraticable, il suffit de remarquer que c'est détruire au lieu de reconstruire.

La solution est beaucoup plus simple, elle est évidente. Le moment est venu de faire comme la maison d'à-côté, de créer une section pour l'art décoratif, et de l'accueillir franchement au sein de la Société avec le droit commun. Si la sous-section d'art décoratif au Salon des Artistes Français languit et stagne, à peu d'exceptions près, dans la médiocrité, si elle est noyée de travaux d'amateur, la faute en est, pour une grande part, à un régime suranné. Qu'elle soit responsable de son propre sort, qu'elle se gouverne ellemême, qu'elle ait son jury à elle, qu'elle ait, dans les locaux du Salon, une part et une installation meilleures: elle attirera sans doute à elle un plus grand nombre d'artistes de valeur et il ne manquera pas, en tout cas, de se produire une épuration et un progrès. Tout le monde en profitera, à commencer par la Société des Artistes Français: elle a intérêt à constituer chez elle une section de décorateurs vivante, brillante et forte. Et, si d'autre part, la surabondance à la fois des expositions et de la production artistique peut faire préférer, dans le présent et dans l'avenir, aux décorateurs, des expositions spéciales, professionnelles, limitées et composées avec un choix sévère — le Salon des Artistes Français cependant offrira toujours à l'art décoratif une occasion unique de se tenir en contact avec le mouvement général de l'art et avec la masse du public.

Tout droit et tout progrès sont une conquête. Que les artistes décorateurs de la Société des Artistes Français ne se contentent pas d'«émettre des veux» stériles. Qu'ils n'attendent pas de la Société la concession qu'on leur fait attendre. Qu'ils s'aident euxmêmes, qu'ils agissent par tous les moyens—à notre sens il faudrait qu'ici la Société des Artistes Décorateurs prît position et prêtât son appui, — qu'ils réclament leur droit avec persévérance, avec énergie, avec union — et ils l'obtiendront — c'est pour la Société des Artistes Français une question d'opportunité et d'intérêt bien entendu, et c'est une question de bon sens et d'équité.

François Monod.

-;- -;-

PRIX DU SALON ET BOURSIERS DE VOYAGE

Le beau programme! De jeunes artistes, pendant un an ou deux sont mis à l'abri de tout souci matériel, avec ce seul devoir : oublier Paris, les académies, les cénacles, les marchands, les critiques; ils choisiront leur itinéraire, libres de planter leur chevalet devant les fresques de la Sixtine, les fjords de Trondhjem ou les mosquées de Kairouan. Ce sont des artistes qui ont fait leurs preuves; ils ont assez d'expérience pour ne pas s'égarer dans les sentiers battus et ne pas nous rapporter, en guise de nouveautés, des tyroliennes et des séguedilles de Montmartre.

Hélas, les visiteurs qui affronteront la température boréale du Grand Palais, en quête de magnifiques sensations de voyage, éprouveront peut-être quelques déceptions. Du guitariste espagnol, de la gondole vénitienne et du mendiant marocain, comme partout, ni plus ni moins. Mais aussi, comme partout, beaucoup de terrasses du Luxembourg. Il arrive même (voir les œuvres de M. Fernand Janin) que le Palais des Doges et le Luxembourg se ressemblent comme des frères.

On raconte qu'abusant un peu de la liberté qui leur est laissée, certains boursiers passent la frontière juste ce qu'il faut pour faire règlementairement constater leur présence à l'étranger, à Bruxelles ou à Vintimille. Au figuré, tout au moins, le reproche n'est que trop fondé, et bien peu ont su profiter de spectacles neufs pour se faire des yeux tout neufs. C'est

que de sensations neuves, il y a « grand cherté »!

Ajoutons que l'exposition actuelle n'est plus ce que l'on pourrait croire. On sait que, depuis trente ans, le Conseil supérieur des Beaux-Arts décerne un prix annuel de dix mille francs et neuf bourses de trois mille francs qui prétendent suffire à des voyages de deux ans et d'un an à l'étranger. Quelques boursiers eurent un jour l'heureuse idée d'exposer les études nées de ces excursions. Mais, par la suite, tous les anciens lauréats ont jugé préférable de se grouper en une vaste société pour réunir de cinq ans en cinq ans, des envois qui n'ont aucun rapport nécessaire avec le souvenir des Bourses de voyage.

C'est du moins une occasion comme une autre de voir, ou de revoir, des œuvres de Cormon, dont le prix remonte à 1875, de Cottet, qui rapporta d'Espagne des visions si personnelles, d'Henri Martin, d'Adler, de Paul Steck et autres vétérans justement estimés.

Parmi les plus récents globe-trotters, il y a plaisir à citer Gourdault, et ses amusants picadors, M" Marguerite Delorme avec son pittoresque Retour du Marché, Jonas, peintre de petites gens, Desch, dont le Goûter en plein air est d'une santé radieuse, Cl. Cazes, qui orchestre d'habiles symphonies païennes, Lemordant qui fait passer dans ses toiles le vent violent des côtes bretonnes. V. Bourgeois et Désiré Lucas dont les pastels sont des plus intéressants, enfin Jules Zingg et ses paysages. A ces noms, à ceux des sculpteurs Max Blondat, Niclausse, M" Jane Poupelet, du céramiste Decœur, de l'admirable sculpteur sur bois Lebourgeois, on joindrait volontiers quelques autres si les organisateurs n'avaient négligé le plus souvent de faire concorder la numérotation des œuvres avec le catalogue, fort élégant d'ailleurs, qu'ils proposent au public.

JEAN LARAN.



NOUVELLES DIVERSES



SOCIÉTÉS ARTISTIQUES



Le Banquet Eugène Grasset. — Quelques amis, élèves et admirateurs du maître décorateur, ont voulu célébrer sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur en lui offrant un banquet.

Cette fête, toute cordiale et intime malgré une organisation très rapide, a réuni chez Ledoyen près de cent personnes.

A l'issue du repas M. Riotto, représentant M. Couyba, sut, en quelques paroles très goûtées, féliciter à la fois le grand artiste décoré, et le Ministre du Commerce qui a, par un choix judicieux, réparé un injuste et trop long oubli.

Ensuite M. Gustave Kahn a rappelé très éloquemment la collaboration lointaine de E. Grasset à la « Plume » et l'étendue de son activité artistique depuis cette époque.

Au nom de la Société des Artistes Décorateurs, organisatrice de ce banquet, son président M. Guilleré, dans un discours remarquablement improvisé et qui fut très applaudi, parla longuement de l'œuvre du grand artiste et de son influence sur le mouvement actuel.

Enfin MM. Follot et Guérin prononcèrent encore quelques paroles; le premier pour dire à son maître toute la reconnaissance que lui gardent ses anciens élèves et le second, pour rappeler, en tant que directeur de l'Ancienne École de la rue Vavin, le dévouement et l'abné-

gation du maître pour la cause de l'Art décoratif moderne.

Annonçons, en terminant, deux bonnes nouvelles à nos lecteurs. Tout d'abord, Eugène Grasset a bien voulu, au cours de cette soirée, promettre de donner bientôt au public la suite de sa méthode de composition décorative et M. Émile Lévy s'est félicité de l'éditer aussitôt qu'elle serait prête. Ensuite une souscription a été ouverte afin de permettre au grand décorateur d'exécuter une œuvre de son choix et d'en faire don à un musée de l'Etat.

La souscription se montait, ce jour là, à cinq mille francs, mais elle n'est pas close, et nous serons heureux de transmettre aux organisateurs, les envois que voudront bien nous faire nos amis. (N. DE LA R.)

0

Association des Anciens Élèves de l'École Nationale des Arts décoratifs de Paris. — Extrait des statuts:

Objet de l'École Nationale des Arts décoratifs de Paris, fondée en 1898, a pout but: de resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et d'assurer à chacun l'appui moral ou matériel de tous, dans toutes les circonstances de la vie; d'encourager les études, recherches et travaux concernant l'art décoratif par tous les moyens qui seront en son pouvoir, notamment par l'organisation d'expositions et l'attribution de récompenses aux élèves et aux artistes décorateurs; elle vient en aide, dans la

mesure de ses ressources spéciales, aux anciens élèves de l'École des Arts décoratifs dont la situation est malheureuse.

Son siège est 76, rue de Rennes, Paris (VI').

Composition de l'Association. — L'Association se compose: 1° De membres actifs qui comprennent: les membres titulaires; les membres à vie; les membres perpétuels; les membres donateurs. — 2° De membres d'honneur. — 3° D'associés libres, choisis parmi les personnes qui, sans avoir été élèves de l'École des Arts décoratifs, encouragent ou protègent les Arts décoratifs. Ils ne prennent aucune part à l'Administration de l'Association, ni aux élections; ils n'ont que voix consultative dans les réunions auxquelles ils assistent. — 4° De membres adbérents.

Pour être membre adhérent, il faut, d'après le règlement nouvellement établi :

1° Justifier de sa qualité d'élève ou d'ancien élève de l'École Nationale des Arts décoratifs, être âgé de moins de 21 ans, adhérer aux statuts, être patronné par deux membres de l'Association, dont au moins un membre actif, et être admis par le Conseil dans les mêmes conditions que les membres actifs. — 2° Payer une cotisation de 3 francs par an.

Les membres adhérents bénéficient de tous les avantages que peut donner l'Association à ses membres actifs mais ne peuvent prendre part à l'administration de l'Association, ni aux élections. Ils peuvent, sur leur demande, être admis comme membres actifs et le deviennent de droit à leur majorité à la sortie de l'École ou au plus tard à 25 ans. Leur droit d'entrée leur est alors réclamé et leur cotisation annuelle est portée à 6 francs.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à l'École, à M. le professeur P. Canard, délégué de l'Association

Bureau de l'Association. — Président-fondateur; M. G. Gardet; Président: M. Constant-Bernard; Vice-Présidents: MM. Ch. Genuys, Thivet, F. Vernon, H. Dubret; Secrétaires: MM. Testard, Ch. Thiénot; Trésorier: M. J. Guédu.

5

Société des Artistes français. — Le comité de la Société des Artistes français vient de procéder à la nomination de son bureau pour 1912.

Ont été élus: MM. Laloux (de l'Institut), président; Boisseau et Dawant, vice-présidents; Louis Bonnier secrétaire rapporteur; Focillon, secrétaire trésorier; E. Renard, Georges Lemaire, Pascal (de l'Institut), et Jules Jacquet, secrétaires.

0

Salon d'automne. — La Société du Salon d'automne a procédé à la réélection de son bureau, constitué comme suit: Président, M. Frantz Jourdain; Viceprésidents, MM. Camille Lefèvre, Desvallières, Plumet; Président de section, MM. Charles Guérin, Sauvage, Perrichon, Marque, Dethomas, Hamm. Ont été en outre élus membres titulaires de la Société: MM. Baignères, Duchamp, Villon, Laprade, Lebail, Massoul.

Société des artistes Indépendants. — Le comité de la Société des Artistes Indépendants vient de renouveler son bureau pour l'année 1912, comme suit :

Président, M. Signac; Vice-présidents, MM. Luce et Paviot; Secrétaire, M. Séguin; Secrétaire-adjoint, M. Deltombe; Trésorier, M. Périnet.

L'emplacement du Quai d'Orsay vient de lui être de nouveau concédé pour sa 23^m Exposition qui aura lieu dans la 2^m quinzaine de mars prochain.

0

Société Nationale de l'Art à l'École. — La Société Nationale de l'art à l'École vient d'être reconnue, par décret, comme établissement d'utilité publique. Les Statuts de la Société sont approuvés tels qu'ils sont annexés au décret.

La Société à mis à l'étude un projet de congrès international de l'art à l'École, qui aurait lieu à Paris en même temps que l'Exposition internationale des arts appliqués à l'industrie, si cette exposition a lieu.

ENSEIGNEMENT

90

Création d'un cours de peinture à fresque à l'École Nationale des Beaux-Arts. — Le conseil supérieur de l'École des Beaux-Arts a décidé d'ouvrir cette année, à l'École, un cours de peinture à fresque. Le nouvel enseignement sera donné par M. Paul Beaudoüin. Il sera réservé à un nombre limité d'élèves désignés par les chefs d'atelier.

5

Réouverture de la Bibliothèque Municipale Professionnelle d'Art et d'Industrie (Bibliothèque Forney). — La Bibliothèque Municipale d'Art et d'Industrie (Bibliothèque Forney) vient d'être rouverte au public, après de récents agrandissements. — La bibliothèque Forney, sise 12, rue Titon (Paris, XI*), contient 18.000 volumes et plus de 100.000 estampes relatives aux arts du bois, du tissu, des métaux, de la céramique et au dessin industriel. Elle est ouverte tous les jours de 1 heure à 5 heures après-midi et de 7 h. 1/2 à 10 heures du soir; le dimanche matin de 9 heures à midi. Elle consent des prêts à domicile, et autorise ses lecteurs à faire des calques au crayon tendre.

0

Cours de peinture de M. Macchiati. — M. S. Macchiati, a ouvert un cours de peinture et de dessin, 31, boulevard Saint-Jacques. S'inscrire à cette adresse.

0

L'Enseignement du dessin par correspondance. — On a voulu récemment contester qu'il soit possible de porter à distance des avis raisonnés, des conseils utiles sur les arts du dessin à ceux qui se trouvent empêchés de se rapprocher des grands centres, où l'enseignement artistique est rendu accessible à tous. Un de nos lecteurs fait observer que l'expérience infirme cette affirmation. Il suffit d'avoir suivi de près une école d'enseignement par correspondance pour constater quels résultats on en obtient avec une organisation sérieuse, avec des envois réguliers et des corrections réfléchies de devoirs et d'exercices méthodiques, de cours rédigés et de croquis.

L'enseignement par correspondance, par la lenteur même des échanges écrits, favorise chez l'élève isolé d'une manière singulière la concentration et la réflexion, en même temps qu'il lui apporte dans sa solitude l'appui et l'encouragement qui le soutiennent. C'est un fait confirmé par maints témoignages.

0

École et Musée d'Art Industriel de la ville de Zurich. — Le professeur J. de Praetere quittera au mois d'avril la direction du Musée et de l'École d'Art industriel de Zurich, pour s'établir à Bruxelles, et s'y occuper du développement des expositions d'art décoratif et de la création d'un musée ambulant d'art industriel.



MUSÉES ET MONUMENTS

90

Le musée du Luxembourg au séminaire de Saint-Sulpice. | Bien que le transfert du musée du Luxembourg dans les locaux de l'ancien séminaire de Saint-Sulpice ait été décidé depuis cinq ans — exactement le 8 janvier 1907 — et bien que les projets d'installation en aient été depuis longtemps approuvés, les travaux n'en sont pas commencés encore et l'installation faite à titre précaire, en 1885, dans les bâtiments de l'Orangerie du Sénat, se perpétue.

Or si on songe que la place au musée du Luxembourg est à ce point insuffisante qu'on n'y peut pas exposer plus de trois œuvres du même artiste; que d'autre part le séminaire de Saint-Sulpice, depuis qu'il a été désaffecté, n'est plus entretenu très régulièrement et est sujet comme tous les immeubles inhabités à des détériorations regrettables, on verra combien il est à souhaiter que ce transfert soit opéré le plus rapidement possible.

Telle est sans doute la pensée du Ministre des Finances, qui, d'accord avec le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts, va, dès que le budget de 1912 sera définitivement voté, demander aux Chambres d'approuver le projet d'ensemble des travaux d'aménagement du séminaire et le chiffre global des dépenses qu'ils nécessiteront: 1.727.00 francs, plus 25.500 francs de frais de déménagement, de transport et d'installation.

Si les Chambres ratifient ce projet, le Ministre sollicitera une première annuité de 200.000 francs pour permettre à l'administration de commencer cette année même les travaux, dont les plans sont prêts et depuis longtemps approuvés par les Beaux-Arts. Il est bon d'ailleurs de signaler le fait que les crédits d'abord prévus s'élevaient à 1.412.000 francs. En raison de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, ils ont été augmentés de 30 0/0 et porté ainsi au chiffre de 1.727.000 francs.



ACTES OFFICIELS



Nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. — Les promotions et nominations suivantes dans l'ordre national de la Légion d'honneur viennent d'être publiées: M. Dumoutier, administrateur du garde-meuble national, MM. Jules Muenier et Saint-Germier, peintres, sont nommés officiers. — MM. L. Chauvet, archéologue; Roland, statuaire; Granié, peintre; Taverne, graveur; sont nommés chevaliers.



NÉCROLOGIE



M. Henri Rouart. — M. Henri Rouart est décédé le mardi 2 janvier, à l'âge de soixante-dix-huit ans. M. Henri Rouart avait formé, on le sait, la plus belle et la plus importante collection d'art contemporain qui soit à Paris, collection célèbre par une incomparable suite de Corot, de Renoir, etc.



BIBLIOGRAPHIE

Deutsche Kunst in Wort und Farbe, herausgegeben von Richard Graul.

Leipzig E. A. Seemann 1911 1 — vol. in-8 de 95 p., avec 94 reproductions en couleurs.

Le livre de M. Richard Graul, livre d'étrennes, est abondamment illustré: les éditeurs ont voulu présenter au public un choix de ces reproductions courantes dont ils se sont fait une spécialité. Pour une fois, il faut préférer, et de beaucoup, le commentaire à l'image. Le texte de M. Graul est excellent. A vrai dire, il ne trace pas un tableau d'ensemble de l'art allemand, comme il semble le promettre. Il se borne ici au xix siècle, et à la peinture. Mais son exposé gagne, à ce cadre réduit, de la simplicité et de la clarté. Il circule dans ce court volume plus d'air qu'on n'est accoutumé d'en trouver dans les manuels allemands. Ni abus de la phrase, ni abus de la science; peu de grands mots, peu de petits noms. Un ton aimable de mesure et d'ordre règne partout et aide à suivre M. Graul dans ses développements.

Ce commentaire est divisé en deux parties: 1° Une introduction générale suit le cours du siècle, groupe les diverses écoles et en définit les tendances: classiques autour de Carstens, romantiques autour d'Overbeck et surtout de Cornelius, réalistes autour de Menzel, peintres

d'histoire autour de Rethel, Piloty, Markart, Lerbach, Kaulbach. idéalistes autour de Feuerbach et de Marées, modernes enfin autour de Bœcklin, Leibl, Liebermann et Klinger. 2° des notes biographiques et descriptives accompagnent page à page l'illustration. Jacques Wolf.



CONCOURS



Concours d'Estampes de la Société de "l'Art à l'École." — La date extrême du dépôt des envois destinés au concours d'estampes institué par la Société de « l'Art à l'École » a été reportée au 1" mars 1912. — Dépôt : 26, quai de Béthune, Paris. — Les envois seront réunis dans une exposition où seront convoqués les imprimeurs et éditeurs que le concours serait de nature à intéresser. La Société choisira un certain nombre de ces projets pour les proposer à la Ville de Paris.

On recommande aux artistes de tenir compte de la facilité d'exécution, et du nombre limité de couleurs que comporte une impression économique.

Fondation d'un "prix d'Avignon". — Un généreux donateur, M. Denis Soulier, propriétaire à Avignon, vient de proposer à l'État de mettre à sa disposition une somme de 10.000 francs, chaque année, pour la fondation de quatre Prix d'Avignon.

Cette somme sera annuellement répartie entre quatre artistes âgés de moins de trente-cinq ans, désignés par une commission formée par le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, afin de leur permettre un séjour d'une année à Avignon.



EXPOSITIONS



Exposition de l'"Arvernia" à Clermont-Ferrand. — Sous le patronage de « La Montagne d'Auvergne » et de « La Veillée d'Auvergne » un groupement d'artistes de cette province, intitulé « l'Arvernia » organise à Clermont-Ferrand une importante exposition régionale.

Parmi les artistes représentés, citons M. Maurice Busset, le peintre des régions volcaniques, M. Joannès Chaleyé du Puy en Velay, le maître-dessinateur de dentelles, M. Gelly, aquarelliste, Directeur de l'École des Arts de Vichy; M. Vaury, sculpteur, l'auteur du monument à E. de Chabrier, M. Chaumard, enlumineur, M. Grange, céramiste etc....



Exposition des dons de M. Maciet au Musée des Arts Décoratifs. — Une exposition des œuvres données par M. Maciet, au Musée des Arts Décoratifs aura lieu au Pavilion de Marsan en avril.



5' Exposition d'Estampes Japonaises au Musée des Arts Décoratifs en 1913. — Une cinquième exposition d'Estampes Japonaises aura lieu au Pavillon de Marsan en 1913. Elle sera consacrée aux œuvres de Yeishi-Yeisho, de Nagayoshi et de Hoksaï.



Exposition jubilaire de la Sécession de Vienne.

— A l'occasion du 100° anniversaire (28 août 1912) de la naissance de son ancien président d'honneur Rudolf

Von Alt, la Sécession de Vienne organise une exposition rétrospective et commémorative des œuvres de Rudolf Von Alt. Secrétaire de la Société, 12, Friedrichstrasse, à Vienne.



EXPOSITIONS OUVERTES



PARIS

Musée des Arts décoratifs (Pavillon de Marsan), 10, rue de Rivoli. – 4° Exposition d'Estampes Japonaises: Outamaro. — Exposition d'estampages d'anciennes sculptures chinoises recueillis par MM. Chavannes, Pelliot, Marcel Bing. — Exposition de l'œuvre de Daniel Vierge, jusqu'au 15 février.

Musée Galliéra. - Exposition générale d'art appliqué.

Musée du Louvre. — Exposition des acquisitions récentes du département, de la peinture et des dessins, dans la salle des Portraits.

Musée du Luxembourg. — Exposition des peintres italiens et espagnols, dans la salle étrangère.

Musée Cernuschi. — Exposition de tapis chinois. — Exposition d'armes et d'armures japonaises (collection du D' Mêne) — au Musée Municipal Cernuschi, avenue Velasquez.

12e Salon d'Hiver. — Au Grand Palais, avenue Alexandre III.

3e Exposition des Prix du Salon et des Boursiers de Voyage. — Au Grand Palais, avenue d'Antin.

Cercle Artistique et Littéraire, 7, rue Volney.

— Exposition de peinture et de sculpture, jusqu'au
14 février.

Galerie des Artistes Modernes, 19, rue Caumartin. — Jusqu'au 10 février. Exposition de "la Phalange" comprenant des œuvres de MM. Adler, Aug, Marcel Bin, Cancaret, Desch, Descheneau, Pagès etc. artistes peintres, et de MM. Bouchard, Landowsky etc. sculpteurs. — Exposition de M. Parisani, jusqu'au 10 février.

Galerie Barbanzanges, 109, Faubourg Saint-Honoré. — Du 7 au 24 février. Exposition de Peintures et Dessins de M. Charles Sizart.

Galerie Boutet de Monvel, rue Tronchet. — Du 1" au 15 février. Exposition d'aquarelles de M" Thirard.

Galerie Brunner, 11, rue Royale. — 3° Exposition de l'Association des Artistes de Paris et du département de la Seine, jusqu'au 10 février.

Galerie Charles Hessèle, 56, rue Lassitte. — Du 9 au 24 sévrier. Exposition de peintures de MM. Baubois de Montoriol et Ch. Guilloux.

Galerie Henri Manuel, 27, rue du Faubourg Montmartre.—Du 1" au 20 février. Exposition d'œuvres de MM. Raymond Pallier, peintre, et Lucien Boisynon, sculpteur.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. — Exposition des "Pompiers", jusqu'au 10 février. — Exposition de MM. Rosenstock et Lesage, jusqu'au 15 février.

DEPARTEMENTS

CLICHY. — 7' Exposition de la Société Artistique de Clichy, à la Mairie, jusqu'au 11 février.

NANTES. — 21º Exposition de la Société des Amis des Arts de Nantes, jusqu'au 17 mars.

PAU. — 48° Exposition de la Société des Amis des Arts, Place Royale, jusqu'au 15 mars.

ÉTRANGER

SAINT-PÉTERSBOURG. — Exposition centennale rétrospective de l'Art Français au xix siècle, avec section des peintres français ayant travaillé en Russie. Au Palais Youssoupof, jusqu'au 10 mars.

EXPOSITIONS ANNONCÉES



PARIS

Musée des Arts Décoratifs. — Exposition des œuvres de M. Chéret, en mai.

Exposition de la Danse à Bagatelle. — La prochaine exposition organisée à Bagatelle par la Société Nationale des Beaux-Arts, et qui ouvrira le 15 mai prochain, sera consacrée à La Danse.

Cercle Artistique et Littéraire, 17, rue Volney.

— Exposition d'aquarelles, dessins et gravures, du 25 février au 11 mars.

7e Salon de la Société des Artistes décorateurs (au Pavillon de Marsan), du 22 février au 26 mars.

Galerie des Artistes Modernes, 19, rue de Caumartin. — Salon de la Société Internationale de Peinture à l'eau, du 15 février au 7 mars. — Exposition de MM. S. Favard et Julien Lemordant, en mars et avril. — Exposition de M. Alexandre Lunois, du 1" au 15 mars. — Exposition de M. Pierre Waidmann, du 15 au 31 mars. — Exposition de M. Georges Bergès, en avril.

Galerie Bernheim (jeune), rue Richepanse. — Exposition des Futuristes, du 5 au 24 février. — Exposition de M. Lucien Simon, du 26 février au 9 mars. — Exposition de M. Chabaud, du 11 au 23 mars. — Exposition de M. Desvolvé-Carrière, du 25 mars au 6 avril. — Exposition de M. Vuillard du 29 avril au 11 mai. — Exposition de M. Franc-Nohain, du 29 avril au 11 mai. Exposition de M. Charles Stern, du 13 au 25 mai. — Exposition de M. Bonnard, du 27 mai au 8 juin.

Galerie Brunner, 11, rue Royale. — Exposition de la Miniature et des Arts précieux, du 13 au 28 février. — Exposition de M. Kemfy, du 1" au 15 mars. — Exposition de la Société Le Pastel, du 18 mars au 4 avril.

Galerie Chaine et Simonson, 19, rue Caumartin.

— Du 17 au 5 mars: Exposition de "La Peinture à l'Eau".

Galerie Charles Hessèle, 56, rue Laffitte. — Du 1" au 15 mars: Exposition de peintures, dessins, etc., sur Versailles.

Galerie Durand-Ruel, 16, rue Lepeletier. -Exposition de la Société Moderne, du 5 au 24 février.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Seize. — Salon des Aquarellistes Français, du 11 au 18 février. — Du 16 au 19 février: Exposition de M. Rigaud, de M. Blanche Odin, de M. Leverd. — Du 1" au 15 mars: Exposition Horton, de M. Marcel Clément, de M. Gilbert Galland. — Exposition de la Société de Peintres et de Sculpteurs, du 3 au 22 mars. — Du 16 au 31 mars: Exposition de M. Vignal, de M. Saladin, de M. P. Carpentier. — Exposition de la Société des Peintres du Paris Moderne, du 1" au 15 avril. — Exposition de M. Dardy du 1" au 15 avril. — Du 16 au 31 avril: Exposition de M. Gilsoul, de M. P. Prins. — Salon de la Société des Pastellistes français, du 3 au 24 avril. — Exposition d'œuvres récentes de M. Albert Besnard, du 25 avril au 15 mai.

Salon de la Société des Artistes français (au Grand Palais). — Du 30 avril au 1" juillet : Dépôt des œuvres. — Peinture, du 9 au 13 mars; H. C. le